



SERVICE DE NEUROLOGIE

NIVEAU : 2

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

MEDECINS :

CHEF DE SERVICE : Dr. Louise WATRIN
VACATAIRE : Dr. Philippe LARRE
ASSISTANT : Dr. SOOKHAREEA Chantal
2 INTERNES

CADRE DE SANTE : Nathalie BOIVIN (Tel. : 40 48.63.55)

SALLE DE SOINS : (Tel. : 40 48 62 62 poste 5878)

SECRETARIAT : Roselina (Tel. : 40 48 62 62 poste 6244)

NOMBRE DE LITS ET DE PLACES :

- ↵ 16 lits d'hospitalisation conventionnelle
- ↵ 6 lits en soins intensifs

II. PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

Le service de neurologie prend en charge les accidents vasculaires cérébraux (AVC) et de toutes les maladies du système nerveux et du cerveau.

III. ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR

Il existe un service d'hospitalisation conventionnelle et un service de soins intensifs (Neurovasculaire)

Un neurologue, un médecin assistant, deux Internes ainsi qu'une équipe paramédicale vous prendront en charge tout au long de votre séjour dans le service.

Vous pourrez également bénéficier de l'intervention d'un kinésithérapeute à temps plein, d'un psychomotricien à mi-temps ainsi que d'un ergothérapeute, d'un neuropsychologue, d'une orthophoniste et d'une psychologue tous les quatre vacataires.

Un médecin passera systématiquement vous voir chaque jour.

Le matin est exclusivement réservé aux soins qu'ils soient de base (toilette, réfection des lit, ...) ou technique (injection, perfusion, ...). De même la majorité des examens ont lieu le matin. Une partie de l'après-midi est consacrée à la famille, aux soins et au repos.

Le patient peut demander à tout moment de rencontrer le cadre du service pour tout problème rencontré pendant l'hospitalisation.

IV. VIE QUOTIDIENNE

HORAIRE DES VISITES : 12h00 à 14h00 et de 18h00 à 20h00

PARTICULARITES :

Pas de visite le matin.

Visite interdite aux enfants de moins de 12 ans.

Pas plus de deux visiteurs à la fois

Si le patient est en isolement le nombre de visiteur est ramené à 1

VOUS ET/OU VOTRE FAMILLE SOUHAITEZ RENCONTRER LE MEDECIN ? COMMENT PROCEDER ?

Contactez le cadre de santé du service ou l'infirmier référent qui demandera au médecin de vous fixer un jour et une heure de rendez-vous pour la famille.

V. SORTIE

Le médecin définit la date de votre sortie.

Informez votre famille et/ou votre entourage de votre date de sortie.

Vous et votre famille serez prévenus au moins la veille de votre sortie. Les papiers (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, etc.) vous seront remis le jour de votre sortie, ainsi que le carnet rouge, si vous en possédez un.